

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

RECHERCHES SUR LA PERSONNE - (n° 1377)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Jean-Louis Touraine
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots:

« sur la personne »,

le mot :

« biomédicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de recherche biomédicale est plus précise sur le plan scientifique que celle de recherches sur la personne. Seul le développement de la recherche biomédicale constitue une priorité nationale.